

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Le 19 juin deux mille vingt-quatre à 17h30 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

DELIBERATION N° 01-01

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL –DECISION MODIFICATIVE N°1

Présents : Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Julien PARIS, Magali VALIORGUE

Absents Excusés : Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Céline FOURNIER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : Mardi 11 juin 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants/Pour : 15

Abstention : 0

Madame la Présidente informe les membres du Comité syndical qu'il convient de modifier certains crédits budgétaires inscrits lors du BP 2024.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

D'approuver la décision modificative n° 01 du budget principale 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	DM 1	Recettes	DM 1
Chap 011- Charges à caractère général	5 360,00	Chap 013- Atténuation de charges	5 400,00
6042- Achats de prestations de service	- 1 100,00	6419-Remboursement sur charges de personnel	5 400,00
60618-Autres fournitures	540,00	Chap 70- Produits des services et des domaines	33 900,00
60632-Fournitures de petit équipement	2 000,00	706888-Autres prestations de service	33 900,00
6068- Autres fournitures	- 4 000,00	Chap 74 - Dotations et participations	25 400,00
617-Etudes et recherches	4 320,00	74718 - Autres participations état	63 900,00
6182- Documentation générale et technique	1 500,00	74771-FSE	-38 500,00
6184 - Versements à des organismes de formation	- 5 900,00		
6262 - Frais de télécommunications	8 000,00		
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	63 690,00	Chap 75 - Autres produits de gestion courante	9 350,00
65811 - Droits d'utilisation informatique en nuage	21 450,00	75811- Redevances pour concessions, brevets, licences	9 350,00
65818 - Droits d'utilisation autres	42 240,00		
Chapitre 67 - Charges spécifiques	5 000,00		
673 - Titres annulés sur exercice antérieur	5 000,00		
TOTAL DEPENSES	74 050,00	TOTAL RECETTES	74 050,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	DM 1	Recettes	DM 1
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	78 060,00	Chapitre 16- Emprunt en euros	102 000,00
2051 - Concessions et droits similaires	78 060,00	1641- Emprunt en euros	102 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	23 940,00		
21838- Matériel informatique	23 940,00		
TOTAL DEPENSES	102 000,00	TOTAL RECETTES	102 000,00

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 19 juin 2024

La Présidente du Syndicat Mixte

Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-